

## Actu CE du 30 Octobre 2017

Le **SNU** Pôle Emploi **FSU** Occitanie vous informe sur l'Actualité du CE :

### Consultation sur la Nouvelle Organisation des Directions Territoriales :

- Création de 2 Poste de DTD (Gard Lozère et Tarn).
- Tous les DTD deviennent « hiérarchiques » sur leur territoire et pilotent directement les agences sous leur responsabilité.
- Mise en place effective de cette organisation au 01.01.2018.

### Le SNU alerte la Direction Régionale sur :

- La gestion au quotidien des agents car ils possèdent des avantages salariaux différents mais aussi des organisations de travail bien différentes avec 2 accords OATT distincts.
- Les salariés auront des instances de défense du personnel distinctes suivant le lieu de ces derniers.
- De même l'instance CHSCT et le périmètre d'action est différent suivant le territoire de cette DT « regroupée ».
- La taille de cette nouvelle DT et la distance entre « DT de l'Ariège » et « la DT de l'Aude » qui représente 1h30 à 2 h de trajet mais aussi une distance Saint Girons – Narbonne qui représente 220 km et près de 3h de trajet aller)
- De plus même si à ce jour, les agent-es ont le choix de travailler sur Foix ou Carcassonne, à leur convenance, qu'en sera-t-il à court et moyen terme car le site actuel hébergeant la DT doit être rasé pour une reconstruction totale où le site de proximité serait relogé mais à ce jour, aucun dossier ni engagement ne permet d'acter la pérennité de locaux en Ariège.

Pour ces raisons le SNU FSU Occitanie rend un avis NEGATIF sur ce projet.

### Suivi de la charge GDD :

- La baisse de la charge GDD n'est pas ressentie au quotidien par les agents et même loin de l'être.
- Actuellement les conseillers « double compétence » continuent à liquider pour assurer la charge actuelle.
- Certains agents refont de l'indemnisation à la demande de leur DAPE.
- La dématérialisation fait naître de nouveaux besoins et transferts de charges vers des activités comme Mail.net ou 3949...
- Les résultats présentés au CE sont erronées et ne peuvent prouver une réelle baisse de charge.
- Le Directeur Régional déclare « les agents GDD sont inquiets mais ne se plaignent pas de la charge »
- Pour la direction la baisse de charge est estimée à 33% !

### Activités Sociales et Culturelles.

- Les conventions « TOHAPI » sont renouvelées pour 2 ans. En 2017, plus de 240 agents ont bénéficié de ce dispositif.
- Concernant l'activité voyage « Cuba » les dates de la prestation sont :
  - o Du 1/5/18 au 10/05/17 ; Du 15/05/18 au 24/05/18 ; Du 24/5/17 au 03/06/18
  - o Le tarif sera fonction de sa tranche de revenu avec une prise en charge variant de 70% à 20% du tarif initial de 1795€ .
  - o La prise en charge du conjoint, concubin ou partenaire sera de 10% et la prise en charge des enfants sera identique à celle de l'agent pour les moins de 12 ans au-delà de 12 ans 10% de prise en charge. Pour qu'il y ait prise en charge, il faut que la personne soit enregistrée sur le site du CE
  - o Les CDD présents au moment de l'inscription et à la fin du voyage peuvent participer
  - o Les retraité-es : si la retraite date de moins d'un an avec une présence au 1<sup>er</sup> janvier, la prise en charge sera comme un agent. Si la retraite date de plus d'un an, prix négocié par le CE sans prise en charge comme pour une personne extérieure

